

CRS 230911

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

#### DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT

Approbation des durées d'amortissement suivantes :

- Agencement de terrains : 15 ans
- Construction : 40 ans
- Aménagement et agencement des bâtiments : 15 ans
- Installation à caractère spécifique (réseaux) : 30 ans
- Petits matériels (pompes, bruleurs...) : 15 ans
- Gros matériels (chaudières) : 25 ans
- Biens de valeur inférieure à 500 € : 1 an

Les subventions reçues seront reprises sur la même durée que les dépenses correspondantes.

#### ADMISSIONS EN NON VALEURS – ANNEES 1998 A 2011

Admission en non valeurs de produits irrécouvrables pour un montant total de 14 868, 52 € correspondant aux impayés au cours des exercices 1998 à 2011 des produits communaux suivants :

- cantines
- crèches
- occupation du domaine public (terrasse)
- fourrière
- loyers

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

Adoption des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement pour :

- Quartier des Hauts Quartiers – Equipement – Salle de quartier Jehan Alain.
- Quartier des Hauts Quartiers – Aménagement espaces publics et liaisons douces – Place Jehan Alain et rue du Clos Coutard.
- Quartier des Hauts Quartiers – Equipement – Groupe scolaire du Clos Coutard.
- Quartier du Chemin Vert – Aménagement espaces publics et liaisons douces – Désenclavement du BD de la Marne.
- Quartier du Chemin Vert – Aménagement espaces publics et liaisons douces – Cœur de quartier.
- Quartier du Chemin Vert – Equipement – Maison de l'enfance.
- Quartier du Chemin Vert – Aménagement espaces publics et liaisons douces – Abords de la Maison de l'Enfance.

## EXERCICE 2011 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2011, telles que détaillées dans le tableau qui peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION D'UN LOGEMENT 26 ROUTE DE ROUEN A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE d'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt d'un montant de 25 000 €, que l'Office Public de l'Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation d'un logement 26 route de Rouen à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS 25 RUE DU PORTAIL LOUIS A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour les quatre prêts d'un montant total de 541 115 €, que l'Office Public de l'Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération d'acquisition et d'amélioration de 8 logements 25 rue Portail Louis à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

## GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Modification de l'article 2 de la délibération n° 2004/173, instaurant l'accueil et la gratification des stagiaires, en précisant que le tuteur désigné par la collectivité devra transmettre à la Direction des Ressources Humaines un bilan mensuel du travail fourni par le stagiaire. Si le bilan est positif, la gratification mensuelle sera effective.

Formation	Type de diplôme préparé	Base de rémunération mensuelle
Niveau V	BEP / CAP	15 % du SMIC
Niveau IV	BAC	20 % du SMIC
Niveau III	BAC + 2	25 % du SMIC
Niveau I et II	Licence ou plus	30 % du SMIC

Ajout d'un 3eme article précisant que le versement d'une gratification pourra être appliqué pour un stage dont la durée est supérieure ou égale à deux mois.

## PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2011

Approbation des modifications suivantes :

Grades		+	-
Adjoint administratif de 1ère classe			3
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe		2	2
Adjoint technique de 1ère classe		14	7
Adjoint technique de 2ème classe			14
Adjoint technique principal de 1ère classe			2
Adjoint technique principal de 2ème classe		6	3
Agent de maîtrise		6	2
Agent de maîtrise principal		2	
Attaché		1	1
Attaché principal		1	
Brigadier		2	
Educateur de jeunes enfants			1
Educateur Chef de jeunes enfants		1	
Gardien			2
Rédacteur		2	2
Rédacteur chef			1
Rédacteur principal		2	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe			2
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		2	
<b>Totaux</b>		<b>42</b>	<b>42</b>

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2011-2014

Validation du tableau financier récapitulatif relatif à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2011/2014, ce tableau incluant la reconduction d'actions antérieures et la prise en compte d'actions nouvelles.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- signer aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saumur agglo, le Contrat Enfance Jeunesse (volet enfance et volet jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou et la Mutuelle Sociale Agricole pour la période 2011-2014.

- signer, pour les actions nouvelles des quatre prochaines années, les éventuels avenants à intervenir aux volets enfance et jeunesse de ce contrat.

## COMPLEXE SPORTIF DELESSERT – RENOVATION / EVOLUTION DES EQUIPEMENTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Validation du programme de travaux de rénovation du complexe sportif Delessert.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – TROISIEME PROGRAMMATION 2011 – APPROBATION**

Approbation de la troisième programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Sollicitation, pour le compte de la Ville de Saumur des contributions à savoir :

- de l'Etat : 1 676 €
- de la Caisse d'Allocations Familiales : 3 000 €

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

## **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLO BUS – MODIFICATION DES STATUTS – APPROBATION**

Approbation de la modification des statuts de la Société Publique Locale Saumur Agglo Bus.

Intégration d'un nouvel article relatif au contrôle exercé par les collectivités.

## **PROJET DE RENOVATION URBAINE – 299 RUE FRICOTELLE A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SOCIETE IDEX ENERGIES**

Acquisition d'un parcelle d'une contenance globale de 2587 m<sup>2</sup>, située 299 rue Fricotelle à Saumur, appartenant à la société IDEX Energies, moyennant le prix de 100 000 €, dans le but de permettre l'aboutissement d'une liaison piétonne ainsi que l'extension du réseau de chaleur urbain.

L'acte de vente sera établi aux frais de la Ville.

## **IMPASSE DES GLYCINES A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS NEPVEUX – CONSORTS LEMONNIER – CONSORTS DUREAU – CONSORTS PASQUIER – M. PLEAU – M. BAILLARGEAU – M. ET MME RIBAUT**

Acquisition et intégration dans le domaine public communal des parcelles suivantes, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Villa Plaisance à Saint-Hilaire-Saint-Florent, afin d'aménager une placette de retournement au font de l'impasse des Glycines.

- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 52, d'une superficie de 75m<sup>2</sup> propriété des consorts NEPVEUX,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 56, d'une superficie de 165m<sup>2</sup> propriété des consorts LEMONNIER,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 69, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> propriété des consorts DUREAU,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 42 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, propriété des consorts PASQUIER,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 45 d'une superficie de 68m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur PLEAU,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 71, d'une superficie de 72m<sup>2</sup> propriété de Monsieur BAILLARGEAU,
- Parcelle cadastrée section 287 DD numéro 46 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> propriété de Monsieur et Madame RIBAUT.

L'acte de vente sera établi aux frais de la Ville.

## **360-362 RUE DES FRERES LUMIERE – 1 RUE ERIC TABARLY A SAUMUR – LIEU-DIT "LA GRANDE GAGNERIE" A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – BAUX EMPHYTEOTIQUES AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – RESILIATION**

Résiliation de baux emphytéotiques, suivant, au profit de la Ville de Saumur et de Saumur Loire Habitat :

- 360-362 rue des Frères Lumière à Saumur : Cession au profit de Saumur Loire Habitat d'une parcelle d'une contenance de 851 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 132 350 €.

- 1 rue Eric Tabarly à Saumur : Cession au profit de la Ville de Saumur d'un pavillon construit d'une contenance de 525 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 87 750 €.

- Lieu-dit "La Grande Gagnerie" à Saint-Hilaire-Saint-Florent

\* Cession au profit de Saumur Loire Habitat d'une parcelle d'une contenance de 586 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 70 000 €.

\* Cession au profit de la Ville de Saumur d'un pavillon d'une contenance de 645 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 36 000 €.

Les actes de transfert de propriété seront rédigés, aux frais respectifs de chacun des acquéreurs, en la forme administrative par la Ville de Saumur.

L'intervention d'un géomètre, aux frais de la Ville, sera nécessaire afin de rectifier des limites parcellaires.

#### **RUE ALPHONSE CAILLEAU A BAGNEUX – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME UGO NERON**

Cession d'une emprise de terrain, d'une contenance approximative de 70 m<sup>2</sup>, sis rue Alphonse Cailleau à Bagneux, moyennant le prix net et forfaitaire de 45 € le m<sup>2</sup>, soit environ 3 150 €, au profit de Monsieur et Madame Ugo NERON.

Le montant total sera défini après l'intervention d'un géomètre.

L'ensemble des frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.

La vente est soumise à la condition particulière concernant l'obligation pour les futurs acquéreurs de réaliser une clôture en séparation de la propriété communale.

#### **QUARTIER DE FENET A SAUMUR – ILOT RASPAIL – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME ANDRE BRAULT**

Cession d'une emprise de terrain, d'une contenance approximative de 34 m<sup>2</sup>, sise quartier du Fenet, Ilôt Raspail à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 3 400 €, au profit de Monsieur et Madame André BRAULT.

La division des parcelles nécessitera l'intervention d'un géomètre dont les frais seront pris en charge par la Commune.

L'acte de vente sera établi aux frais des acquéreurs.

#### **171 RUE DU CLOS COUTARD A SAUMUR – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DE VIAL**

Cession d'une emprise de terrain, d'une superficie approximative de 120 m<sup>2</sup>, sise rue du Clos Coutard à Saumur, au prix forfaitaire de 4 000 €, au profit de Monsieur et Madame DE VIAL.

La division cadastrale sera effectuée par un géomètre-expert aux frais de la Ville.

Les frais de réitération de l'acte authentique à recevoir seront à la charge de l'acquéreur.

### 171 RUE DU CLOS COUTARD A SAUMUR – RESILIATIONS DES BAUX ET CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL CONVIDIS

Cession d'une emprise de terrain, d'une surface approximative de 3200 m<sup>2</sup>, sise rue du Clos Coutard à Saumur, moyennant le prix forfaitaire de 148 000,00 €, au profit de la SARL Convidis, afin de restructurer et d'augmenter son espace commercial.

Résiliation des baux au profit de l'acquéreur par sa confusion de preneur et d'acquéreur du bien.

Une division du parcellaire cadastral sera établie par un géomètre-expert aux frais de la Ville.

Les frais correspondants à l'acte de vente seront pris en charge par l'acquéreur.

### RUE DE ROUEN A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES – CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE SDA CITROEN SAUMUR

Cession d'une emprise de terrain, d'une superficie approximative de 200m<sup>2</sup>, sise rue de Rouen à Saint-Lambert des Levées, moyennant le prix de 20 €/m<sup>2</sup>, au profit de la société SDA Citroën Saumur, afin d'étendre la surface d'exposition pour véhicules.

Le prix définitif étant déterminé après mesurage effectué par géomètre expert.

Désaffectation et déclassement de l'emprise cédée.

L'acte authentique sera rédigé aux frais de l'acquéreur.

### SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE SAUMUR (SIEMS) – BILAN AU 31/12/2010 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte des résultats financiers 2010 de la SIEMS qui se résument comme suit :

#### Bilan au 31 décembre 2009

##### A- ACTIF :

Actif immobilisé	17 608 340 €
Actif circulant	2 067 941 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0 €
Total de l'actif	19 676 281 €

##### B- PASSIF :

Capitaux propres	8 362 389 €
Provisions pour risques et charges	1 145 277 €
Dettes	10 168 615 €
Total du passif	19 676 281 €

##### Compte de résultat de l'exercice 2009 :

Total des produits	4 146 188 €
Total des charges	3 814 904 €
Résultat comptable	331 284 €

### AERODROME – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ANNEE 2010 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, établi au titre de l'année 2010.

## ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – BILAN ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2010-2011.

## TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Fixation du coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,12 sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PIETONNIER – DEMANDE DE SUBVENTION

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des études relatives à l'aménagement du centre-ville piétonnier.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 24 juin au 20 septembre 2011 sous les numéros 2011/70 à 2011/93 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie  
du 27 septembre au 27 octobre 2011

Saumur, le mardi 27 septembre 2011  
Le Maire de la Ville de Saumur,

*Signé*

Michel APCHIN